

Géolocalisation : Nomadic ouvre le dialogue avec la CNIL

Il est nécessaire qu'émerge un cadre réglementaire respectueux de la vie privée dans le cadre professionnel et du droit du travail, tout en permettant aux entreprises de tirer tous les avantages économiques des technologies de géolocalisation.

C'est dans ce but que Nomadic Solutions a initié en 2005 des séminaires organisés régulièrement autour de ce thème, établissant le dialogue avec la CNIL, la *Commission Nationale Informatique et Libertés*. Le grossiste expert en solutions de géolocalisation embarquées (AVL, *Automated Vehicle Location*), a profité de sa vision de l'ensemble du marché pour jouer le rôle clé et nécessaire de fédérateur entre les industriels et la CNIL. Il a ainsi réuni plus de 40 partenaires, dont les principaux acteurs du marché, pour conduire une réflexion commune autour du projet de recommandation de la CNIL. « *Nous nous réjouissons d'avoir pu jouer un rôle actif et positif dans l'élaboration de ces recommandations en fédérant les points de vues des acteurs du marché* », a déclaré Philippe Orvain, directeur associé de Nomadic Solutions. « *Depuis l'origine, Nomadic Solutions s'est démarqué sur le marché de la géolocalisation par son rôle d'expert dans la sélection et la mise en œuvre des technologies mobiles embarquées. En fédérant plus de 40 acteurs du marché autour des questions réglementaires, Nomadic Solutions confirme cette position unique sur le marché français d'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du marché de la géolocalisation* » .